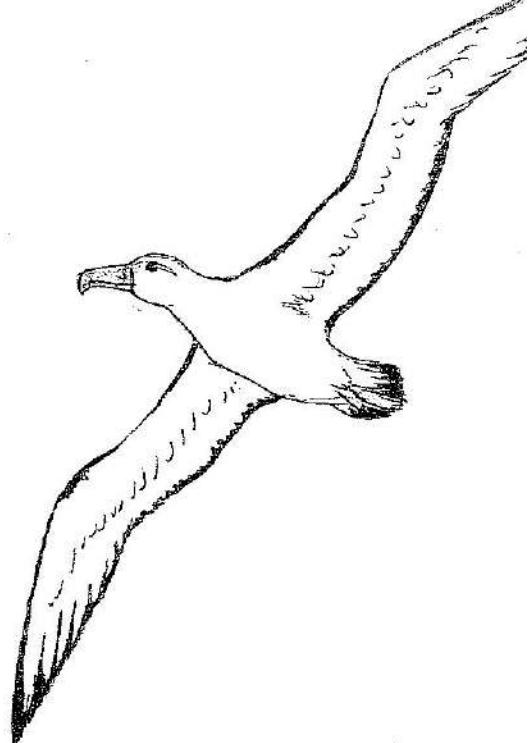


APPSL

Les Echos du
« Monte à regret »

Saison 2008



ASSOCIATION

des

PÊCHEURS
PLAISANCIERS

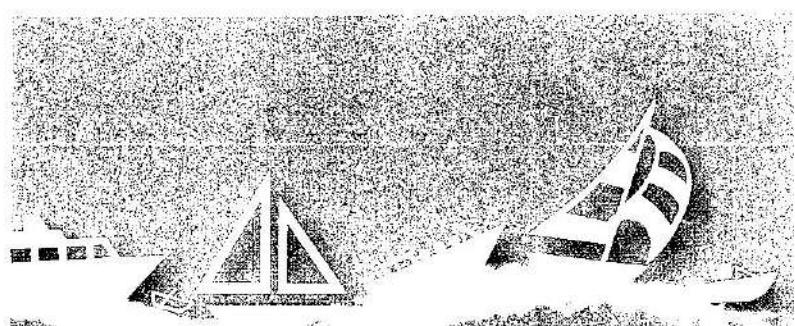


de

SAINT – LUNAIRE



A.P.P.S.L.



A.P.P.S.L.
Association des Pêcheurs Plaisanciers de Saint Lunaire

Mairie de Saint Lunaire
Tel :02.99.46.30.51.

**Comité de Direction
De l'A.P.P.S.L.
2007**

Président :Mr. COLLET Christian

Vice Président :Mr. EUDO Joël

Secrétaire :Mr. THIERSAULT Joël

Secrétaire Adjoint :Mr. EPIVENT Jean Claude

Trésorier : Mr.DESBOIS Christian

Trésorier Adjoint : Mr.RICHARD René

Membres : Mr. JOURDAN Dominique

Mr. LEFEUVRE Bernard

Mr. RUELLAN Yves

Mr. SIMON Paul

Mr. LE DRUILLENEC Serge

Mr. SELLIER Pierre

Relations avec le Y.C.S.L.:Mr. MACHERAS Eric

Relations avec la Mairie :Mr.LE BIHAN Philippe

Membre d'Honneur : Mr. Nicolas HULOT.

Le Mot du Président

Mes chers amis,

La saison de pêche est déjà commencée pour de nombreux pêcheurs plaisanciers. Les conditions atmosphériques ne nous ont pourtant pas été favorables pour la mise en place des chaînes de corps morts. Depuis quelques années, malgré l'amorce d'un réchauffement climatique, nous avons eu à subir sur la plage des froids « sibériens ». Les bénévoles et les membres du bureau qui ont participé à la mise en place des mouillages en sont d'autant plus à remercier.

Pour l'instant, nous allons pouvoir commencer à pêcher sans quotas. Malheureusement, nous ne savons pas de quoi l'avenir sera fait à ce sujet, et il serait bon que chacun s'applique à faire une pêche responsable, afin de ne pas provoquer la mise en place de contraintes supplémentaires à celles qui existent déjà. (respect des tailles, repos biologique, consommation familiale)

Pour que l'année 2008 se passe dans de bonnes conditions, il serait aussi très utile que chacun surveille attentivement l'état de sa ligne de mouillage tout au long de la saison. En effet, en 2007, plusieurs bateaux sont partis à la côte à cause bien souvent d'une manille défectueuse. (attention au maillon faible....qui d'un seul coup peut vous transformer en pêcheur à pied....) Heureusement, la solidarité a encore joué et les bateaux ont pu être sauvés grâce à de nombreux bénévoles.

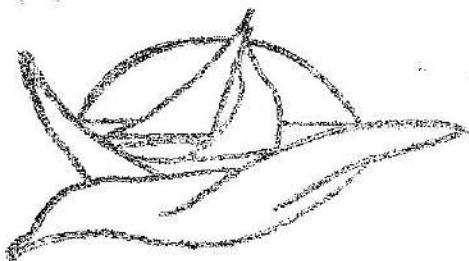
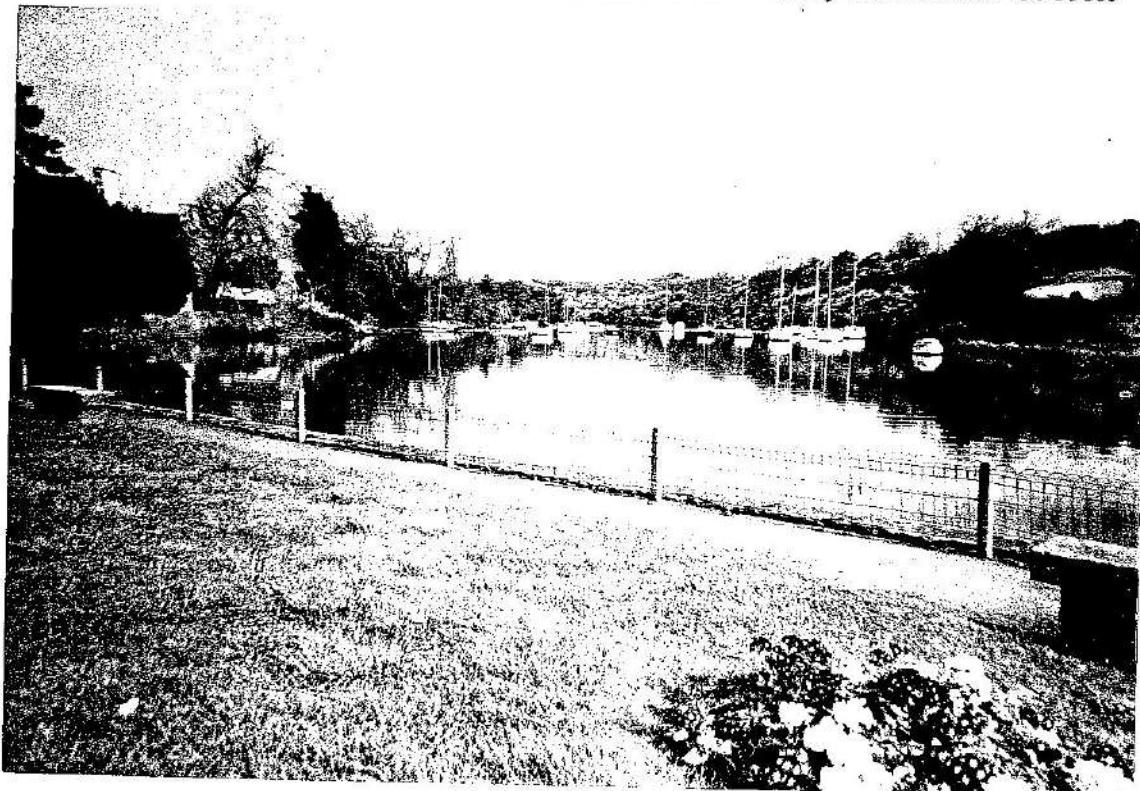
Les activités habituelles de l' A.P.P.S.L. (concours de pêche, repas de fin d'année, Raid Emeraude) se sont déroulées dans de très bonnes conditions et il faut y rajouter la participation au Téléthon ainsi que notre contribution au dépouillement des dernières élections municipales et cantonales. La participation aux différentes manifestations a été excellente et le service a été assuré par un grand nombre de pêcheurs plaisanciers.

Cette année nous n'avons pas pu attribuer beaucoup de mouillages. Certains adhérents sont bien placés sur les listes et pourtant ils

attendent depuis plusieurs années. Nous sommes les premiers à le regretter, mais il nous est impossible d'élargir le plan d'eau. Il me reste le devoir et surtout le plaisir de remercier, comme chaque année, toutes les personnes qui ont aidé au cours des différentes activités. Je dois citer plus particulièrement les services techniques de la commune, le comité des fêtes, le personnel de la Mairie et nos amis du Yacht Club que nous croisons souvent sur le plan d'eau.

*Bon vent, belle mer, et n'oubliez pas,
« Quand les mouettes ont pied, il est temps de virer... »
(dicton Breton)*

Votre Président, Christian Collet.



LES INFOS DU COMITE

Pour l'année 2008, les redevances des mouillages et « va et vient » ont été fixées comme suit par le conseil municipal de Saint Lunaire et sont à payer en mairie en fournissant l'attestation d'assurance 2008 du bateau concerné.

Mouillage d'un bateau de moins de 7m : **64.58 €.**

« va et vient » : **23 €.**

Les bateaux de plus de 7m ne sont plus admis sur le plan d'eau géré par l'A.P.P.S.L. pour une question de sécurité.

RAPPEL : Les redevances sont à payer **avant le 1^{er} Mai**. Tout retard de paiement dépassant le 1^{er} Juin sera considéré comme abandon de l'emplacement qui sera alors ré attribué.

Cotisation d'adhésion à l'A.P.P.S.L. : **12 €.**

Cotisation « Passerelle » :**23 €. (à régler à l'APPPL)**

Pour la mise à jour du fichier de l'association, veuillez signaler les changements intervenus depuis la dernière assemblée générale.(bateau ,adresse,téléphone fixe ou portable....)
Certains n'ont toujours pas fourni au les titres de propriété de leur bateau, comme il avait été demandé l'an passé. Il vous est demandé de présenter, à l'un des membres du comité de direction, l'original du document et de fournir en même temps une photocopie qui sera archivée par le secrétaire.

N'oubliez pas de renouveler, en **JANVIER** de chaque année, vos demandes de mouillages et de « va et vient », de place sur la passerelle, de permutation, afin qu'elles soient prises en compte pour la saison en cours. Les demandes non renouvelées seront éliminées des listes d'attente en cours.

Nous vous rappelons que les longueurs (sous la bouée) des chaînes doivent respecter les dimensions suivantes :

- ligne au dessus du zéro des cartes : **16 m. maximum**
- ligne C : **15 m. maximum**
- ligne A et B : **13 m. maximum**

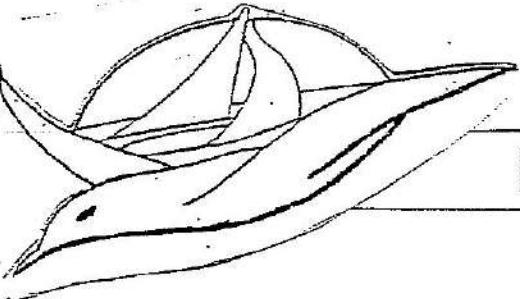
NB : Le bateau amarré à la chaîne par une aiguillette doit se trouver le plus près possible de La bouée porteuse.(qui est obligatoire)

Important :

Si vous êtes témoin d'un événement accidentel sur le plan d'eau (bateaux qui se touchent par exemple...), prévenez le Président ou à défaut un autre membre du bureau dans les meilleurs délais. Cela permettra de prévenir rapidement les parties concernées, et peut être d'intervenir avant que la situation ne s'aggrave. (d'où l'importance d'avoir les bons N° de téléphone)

RAPPEL DE CERTAINES REGLES :

- ☺ Les utilisateurs devront obligatoirement respecter le règlement intérieur du plan d'eau, sinon il se verront notifier, par l'A.P.P.S.L. et la mairie, la suppression de l'autorisation de mouillage.
- ☺ Les emplacements de "corps morts et de " va et vient" seront attribués en tenant compte du type et de la taille de chaque bateau.
- ☺ Chaque bloc suçon devra se trouver à l'emplacement attribué et repéré sur le plan, il devra être complètement ensablé si le sol le permet et ne devra pas comporter de saillies susceptibles de détériorer les coques des bateaux des voisins.
- ☺ Attention!!! en cas de changement de bateau, la nouvelle embarcation doit correspondre à l'emplacement et au corps mort initialement attribué.
- ☺ L'emplacement de corps mort ne doit pas être considéré comme une concession à perpétuité pour une famille ou un groupe d'amis et n'est pas transmissible sous quelque forme que ce soit.
- ☺ Il est recommandé d'enlever la ligne de mouillage en fin de saison et de la repérer à l'aide d'un témoin correct.
- ☺ les va et vient doivent être enlevés en fin de saison pour permettre le passage des engins nécessaire aux travaux envisagés.



DATES A RETENIR

- Lundi 10 Mars 2008 : 1^{ère} Descente des chaînes.
Tracto-pelle + remorque.
R.V. à 14h. Basse mer à 15h57. Hauteur : 0.75m
- Lundi 7 Avril 2008 : 2^{ème} Descente des chaînes.
Tracto-pelle + remorque
R.V. à 14h. Basse mer à 15h54. Hauteur : 0.70m

Samedi 19 Avril 2008 : ASSEMBLEE GENERALE
17H30 Salle Aimée LE FOLL

A cette occasion vous pourrez vous procurer le superbe annuaire des marées de la S.N.S.M. (Minimum 2 €) Merci d'avance.

28 et 29 Juin 2008 : RAID EMERAUDE.
(nous recherchons des bénévoles pour assurer la sécurité sur le plan d'eau)

DIMANCHE 3 AOÛT 2008

CONCOURS DE PÊCHE

PM : 9h31 BM : 16h25 Coef. 100 (1m35)

- Jeudi 16 Octobre 2008 : Remontée des chaînes.
R.V. à 14h. Remorque
Basse mer : 15h46 Hauteur : 1.30m

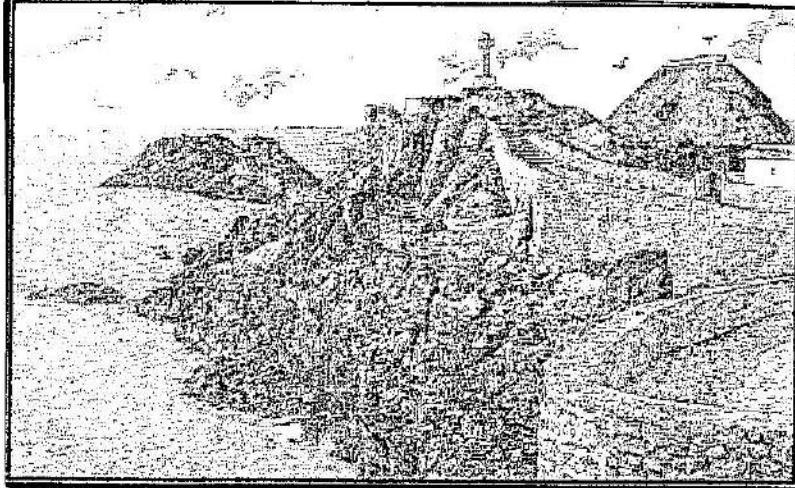
A.P.P.S.L.
Association des Pêcheurs
Plaisanciers de Saint Lumen
Mairie-Rd. Flusson
Tel. 02.96.46.30.51

ASSOCIATION DES PÊCHEURS PLAISANCIERS DE SAINT LUNAIRE

*Grand concours
de pêche en mer
3 Août 2008*

Rendez vous Pointe du Décollé

* * * * * 650 € de Prix * * * * *



- ❖ Concours réservé aux membres de l'A.P.P.S.L., du Y.C.S.L., et sur invitation.
- ❖ Inscriptions sur place : 10 € par embarcation de 3 pêcheurs maximum.
- ❖ Remise du règlement et du ticket de participation (valable pour le repas) dès 7 h lors de l'inscription au Décollé.
- ❖ Départ 7h30 de la zone de mouillage et retour à 12h.
- ❖ Pesée des prises à partir de 11h30.
- ❖ Remise des prix à 13h.

Pour que l'eau salée n'ait jamais le goût des larmes, la S.N.S.M. sera parmi nous,
« Apportez lui votre soutien, merci à tous »

APRES LA PÊCHE LES STANDS DES PÊCHEURS VOUS PERMETTRONT DE VOUS RESTAURER ET DE PASSER UN BON MOMENT DE CONVIVIALITE DANS UN CADRE MERVEILLEUX. BUVETTE, REPAS SOUS ABRI. (Poissons du jour, moules, galettes saucisses, frites, etc.....)

--OUVERT A TOUS--

RESULTATS DU CONCOURS DE PÊCHE DU 5 AOÛT 2007

- 1^{er} : PRAT G. 1498pts. (11.35kg de maquereaux, 7kg de daurades, 4.75kg de bars, 1.3 de lieus)
2^{ème} : COLLET A. 1384.5pts. (46.15kg de maquereaux)
3^{ème} : CHATTON C. 1326pts. (43.7kg de maquereaux, 0.5kg de chinchard)
4^{ème} : LEGUILCHER JC.M. 967.5pts. (32.25kg de maquereaux)
5^{ème} : GUILLOU J. 777pts. (25.9kg de maquereaux)
6^{ème} : NARCISSE 731.5pts. (8.35 de maquereaux, 5.8 de daurades, 1.8kg de chinchards, 0.7kg de grondin)
7^{ème} : HAMON J. 714.7pts. (22.5kg de maquereaux, 0.25kg de daurade, 0.740kg de chinchards)
8^{ème} : JEHANNIN 696pts. (23.2kg de maquereaux)
9^{ème} : FILLAUD S. 675pts. 22.5kg de maquereaux
10^{ème} : ROUBAULT R. 612pts. (20.4kg de maquereaux)
11^{ème} : LE GALL 553pts. (11.35kg de maquereaux, 2.8kg de daurades, 0.55kg de grondin)
12^{ème} : DUHOT F. 551.5pts (16.55kg de maquereaux, 0.25kg de daurade, 1.25kg d'orphies)
13^{ème} : MIRIEL R. 494pts. 0.6kg de maquereaux, 6.65kg de daurades, 0.35kg d'orphies)
14^{ème} : MAZURIER J. 481.5pts. (16.05kg de maquereaux)
15^{ème} : BOULEAU J.N. 471.5pts (5.15kg de maquereaux, 4.1kg de daurades, 0.55kg de chinchards, 0.45kg de grondin)
16^{ème} : MOUCHON P. 355.5pts. (11.85kg de maquereaux)
17^{ème} : BOUDARD 336pts. (11.2kg de maquereaux)
18^{ème} : DUBOIS J.M. 313.5pts. (10.45kg de maquereaux)
19^{ème} : MOTTA Y 301.5pts (10.05kg de maquereaux)
20^{ème} : CELLIER 287.5pts. (8.5kg de maquereaux, 0.25kg de daurade, 0.25kg de chinchard, 0.25kg de grondin)
21^{ème} : GUYONNET 262.5pts.(8.75kg de maquereaux)
22^{ème} : JAHIER 260.25pts.(3.1kg de daurades, 0.55kg de vieilles, 0.25kg de grondin)
23^{ème} : GOASDOUE 196.5pts 0.3kg de maquereaux, 0.25kg de daurade, 1.55kg de bar)
24^{ème} : DUHOT J. 190.2pts. 5.5kg de maquereaux, 0.6kg d'orphies, 0.24kg de lançons)
25^{ème} : LE BIHAN 189pts. (6.3kg de maquereaux)
26^{ème} : FRETEY 185.1pts. (5.05kg de maquereaux, 0.48kg de daurades)
27^{ème} : COCHERY 180.5pts. (0.4kg de maquereaux, 2.3kg de daurades, 0.25kg de chinchard)
28^{ème} : SION 162.5pts. (2kg de daurades, 0.75kg de grondin)
29^{ème} : GALBOIS 157pts. (0.35kg de maquereaux, 0.35kg de lieu, 1.85kg de vieilles)
30^{ème} : E.SILVA G. 150pts (1.2kg de maquereaux, 1.2kg de daurades, 0.7kg de chinchard, 0.3kg de grondin)
31^{ème} : DELACHAT 127.5pts. (4.25kg de maquereaux)
32^{ème} : TROUFFLARD 119pts. (1.7kg de daurades)
33^{ème} : DAVID-HERIAU 105pts. (3.5kg de maquereaux)
+ 3 bateaux non classés : INTES – ALLEE – DUHIL.

Bilan de la pêche :

393.65kg de maquereaux

38.13kg de daurades

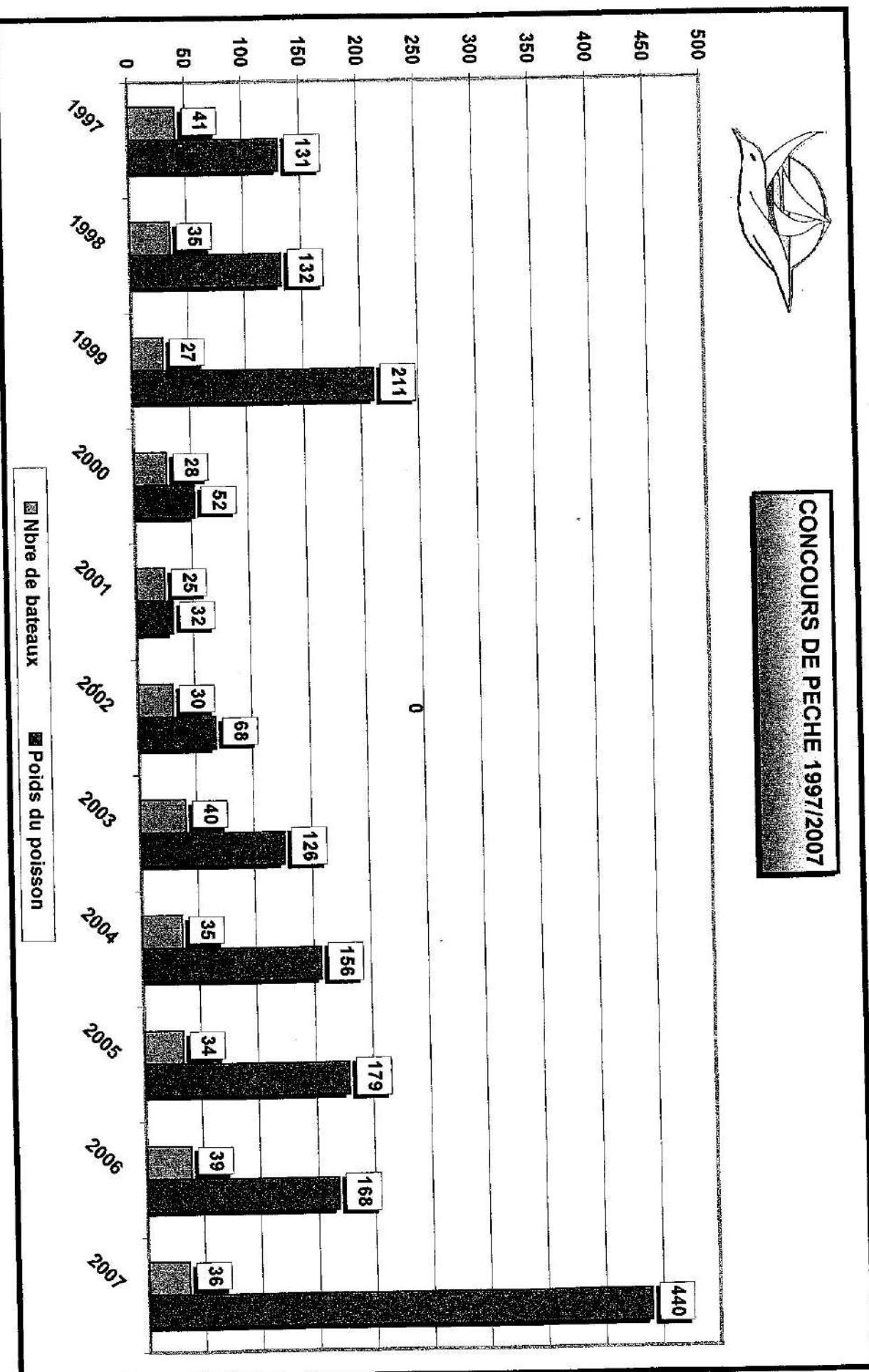
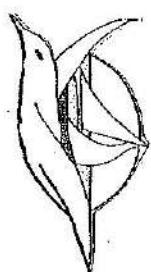
6.3kg de bars

1.65kg de lieus

+ quelques chinchards, lançons, orphies, grondins.

Pour un total de 440kg.

CONCOURS DE PECHE 1997/2007

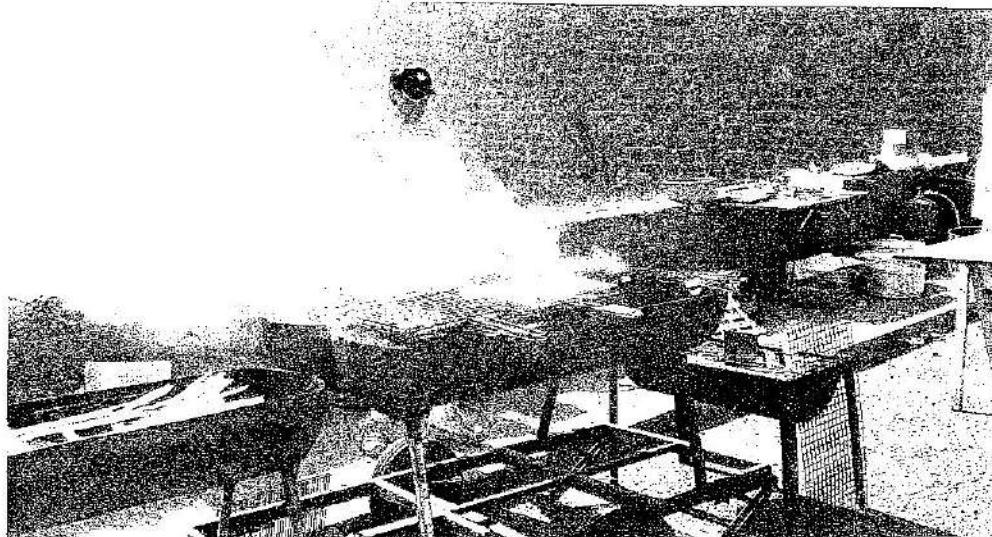


Concours de pêche

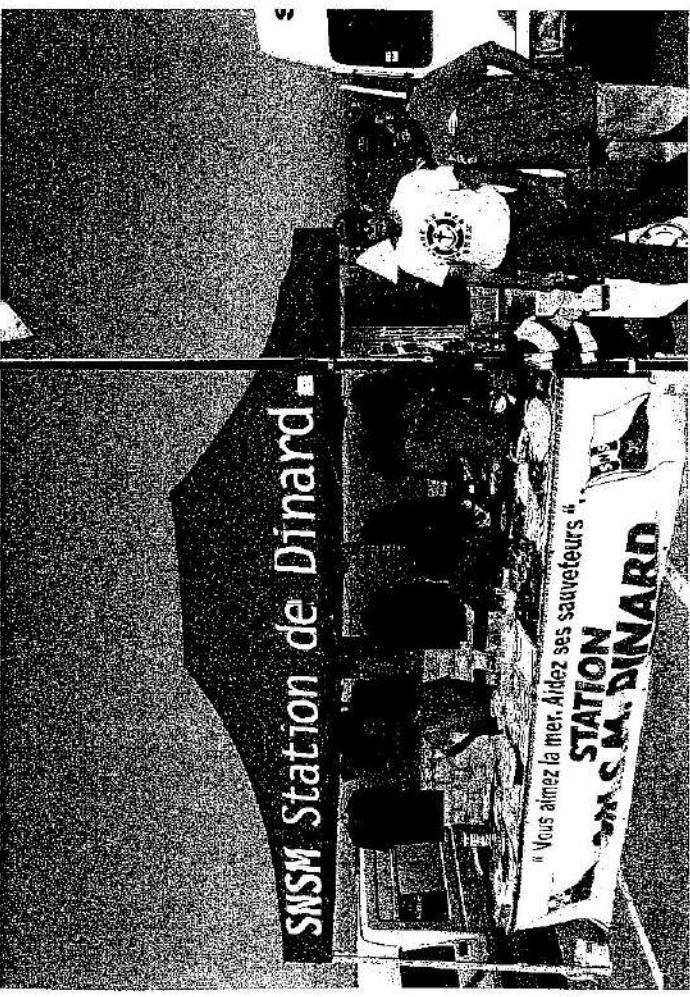
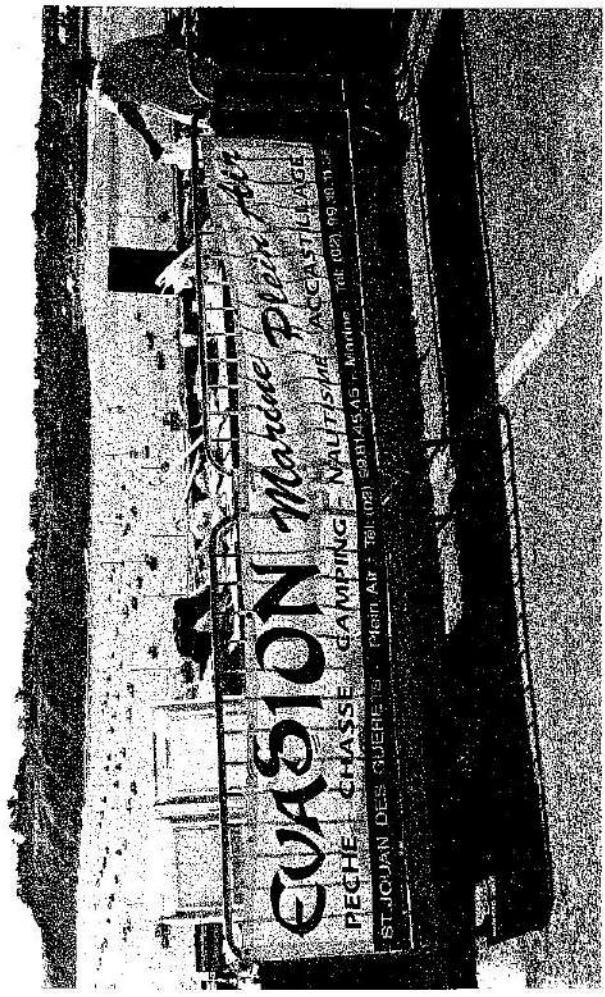
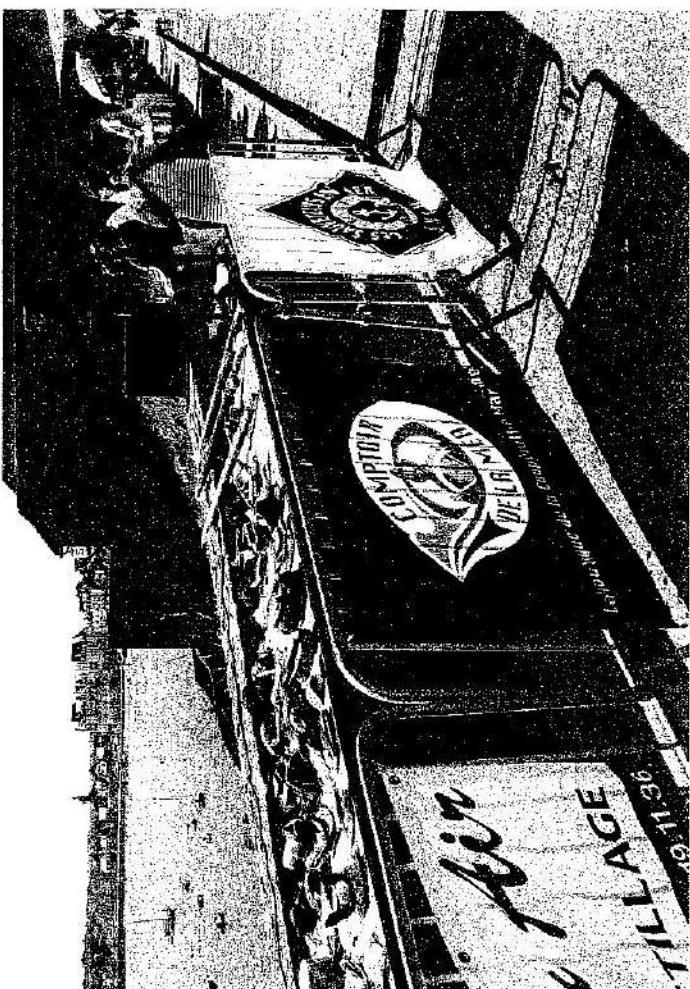
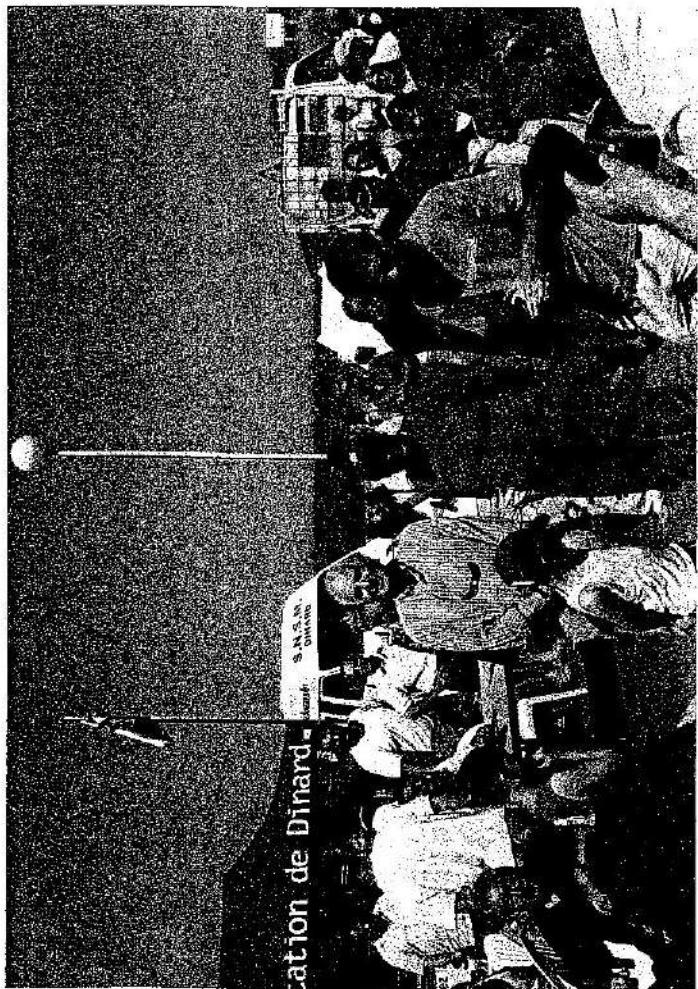
Encore une belle affluence et un ciel bleu....



440 kg de poissons et de nombreux convives.....



**Merci à nos partenaires : Ville de Saint Lunaire, Evasion
Marine, Coopérative maritime, Hydrep's, entreprise de peinture
Chatton Claude, La Chaumière Mr.Fred Mary, Y.C.S.L.**



Les échos de l'APP.S.L.

Saint-Lunaire

Plusieurs années d'attente pour un mouillage

Le 15 avril s'est tenu l'assemblée générale de l'Association des pêcheurs plaisanciers. L'occasion de rappeler qu'il faut en moyenne 4 ans pour espérer avoir un mouillage.

Le maire, Michel Penhouët est intervenu pour féliciter le dynamisme et l'enthousiasme de l'APP.S.L. Il souligne également que malgré un plan d'eau très bien géré, celui-ci est victime de son succès. Effectivement de nombreuses demandes de mouillages arrivent chaque année à l'association mais celle-ci ne peut répondre favorablement à toutes demandes.

Christian Collet, son président, indique que le délai sur la liste d'attente est d'environ quatre ans pour les éventuels postulants. Aussi, il insiste pour que dorénavant aucun bateau de plus de 7 mètres ne soit accepté sur le plan d'eau. Par ailleurs, il est demandé à chaque propriétaire de bateau de faire preuve de la plus grande vigilance et du plus grand respect des règles en ce qui

concerne la longueur des chaînes de mouillages. Christian Collet insiste aussi sur le fait que les ressources marines ne sont pas inépuisables et qu'il faut en conséquence pêcher avec "modération".

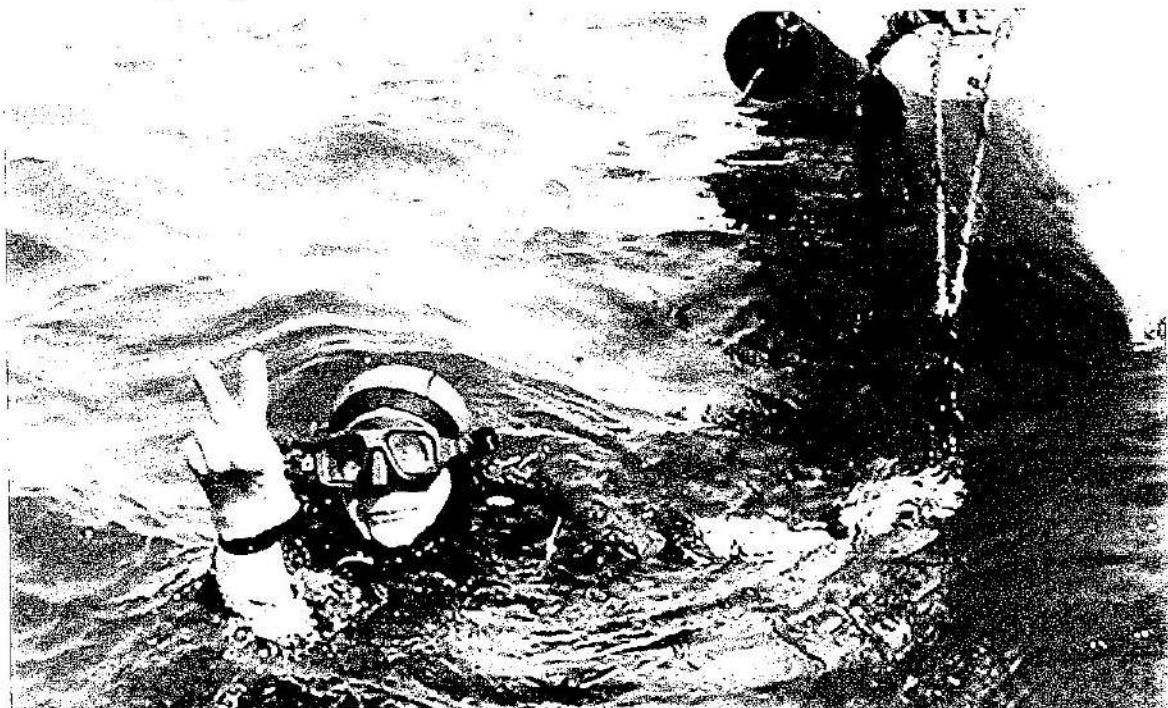
Le président rappelle enfin que le raid émeraude se déroulera les 23 et 24 juin et aura besoin des bonnes volontés pour assurer la sécurité du plan d'eau et la logistique du dîner du samedi soir.

• L'association en quelques chiffres : 85 adhérents, 39 bateaux au concours de pêche, 600 tickets repas vendus lors du concours de pêche, 197 personnes au dîner de fin de saison. Deux journées pour installer les chaînes, une pour les remonter.



De gauche à droite : Joël Eudo, vice-président de l'APP.S.L., Christian Collet, président et Christian Desbois, trésorier lors de l'AG du 15 avril dernier.

Merci à notre plongeur.....



Les échos de l'A.P.P.S.L.

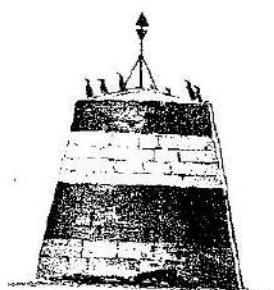
Première descente des chaînes



La première descente des chaînes organisée par l'Association des pêcheurs plaisanciers a eu lieu mardi 20 mars. La seconde se déroulera le mercredi 18 avril, le rendez-vous est fixé comme d'habitude à 14 heures dans la descente du yacht club. Mais auparavant, tous les pêcheurs plaisanciers sont conviés à l'assemblée générale le samedi 14 avril à 17h30 salle Aimé Le Foll.

Au printemps.....

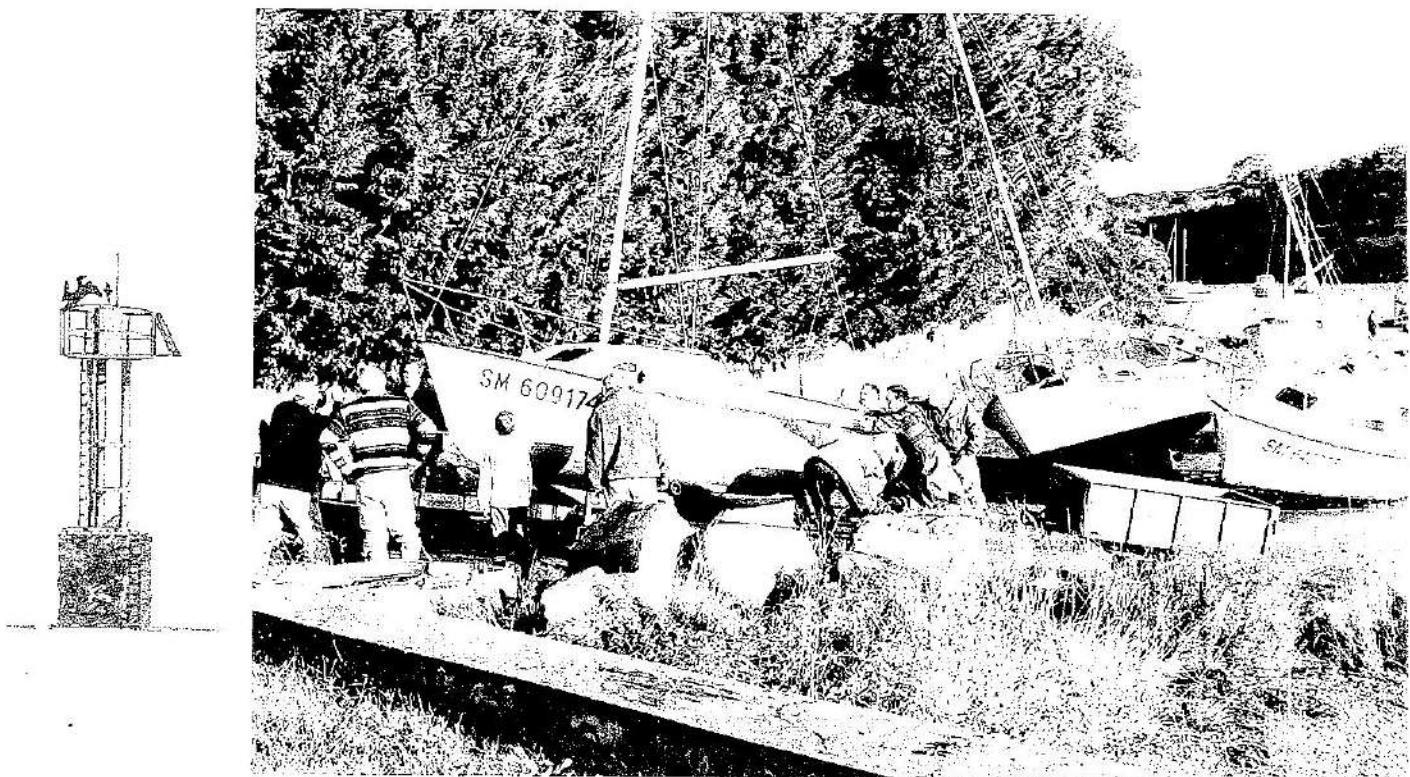
On descend...



Les échos de l'A.P.P.S.L.



A l'automne on remonte.....



180 convives au repas de fin de saison....



Mise en place par les bénévoles.....



Et une Paëlla bien appréciée,cuisinée par des pros

le Raid Emeraude

EN CATAMARANS DE SPORT



28 et 29 Juin 2008



Le Yacht- Club

Saint-Lunaire

Cinquième Raid Émeraude les 23 et 24 juin



Organisateurs et pêcheurs plaisanciers mettent en commun leur savoir-faire pour le Raid Émeraude.

A trois semaines de la première régate du samedi, les organisateurs du cinquième Raid Émeraude mettent les bouchées doubles. Samedi en fin d'après-midi, les membres du Yacht-club ont invité ceux de l'association des pêcheurs plaisanciers à une réunion préparatoire. « Ils sont toujours près de nous quand il s'agit de prêter main forte à l'organisation du Raid Émeraude », a souligné Stéphane Freyay, responsable de l'épreuve.

Le Yacht-club espère une flottille de 130 catamarans, F18, HC 16, Inter-séries. Les concurrents pourront compter sur les bénévoles de l'APPSL sur l'eau et lors de la soirée des équipages, le samedi. « On tient à garder cet aspect convivial,

Depuis cinq ans, il fait la notoriété de notre raid inscrit au calendrier national. C'est une formule appréciée des amateurs de voile légère, comme le prouve la quinzaine de raids nés en France depuis cinq ans. »

Fin juin, les Lunairiens seront en concurrence avec un raid à La Rochelle et avec une autre épreuve au Maroc, à laquelle devrait participer le duo Vauchel-Camus Lagarrigue, vainqueur de précédentes éditions sur la Côte d'Émeraude. La compétition ne perdra rien en qualité avec les locaux Féquet-Flippi, parmi les grands favoris de cette édition.

qui remporte l'épreuve. En effet, l'équipe CHAMPANHAC-VALER termine à la première place.

Durant la sixième édition du raid, il faudra suivre le match entre les deux équipes lunairiens vainqueurs de deux éditions chacun.

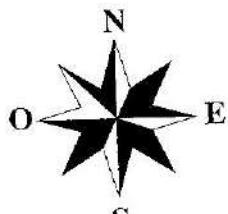
Comme l'an dernier, les compétiteurs ont apprécié le parcours, l'organisation, et le côté très convivial de la manifestation. Tous ont aimé la soirée du samedi, repas organisé avec le soutien très actif de l'Association des Pêcheurs Plaisanciers de St-Lunaire.

Affûtez vos bateaux l'édition 2008 est annoncée pour les 28 et 29 juin 2008.

Y.C.S.L. & A.P.P.S.L. Une collaboration amicale

pour un événement sportif

national.



LA MEILLEURE DES ANNEXES

LA NAVETTE DU YACHT CLUB



Les effets du « Grenelle » de l'environnement : un exemple d'écogeste...!

HORAIRES :

En week-end hors saison : en Juin 2008 et Septembre 2008 :

Horaires : 09H00 à 12H00 le matin et 14H30 à 18H45 l'après midi.

En saison : Juillet – Août :

08H00 à 19H30 (dernier passage)

Tarif adhérent A.P.P.S.L. : 80 €.

YACHT CLUB DE SAINT LUNAIRE

BP 15 - 35800 Saint Lunaire

Tarifs 200
Prix TTC en Eur.

Centre d'entretien, de réparation, d'hivernage et de mouillage : Tél : 0299880201 / y-c-st-lunaire@wanadoo.fr

Le Yacht club de Saint Lunaire étant une association (loi 1901) à but non lucratif, il est obligatoire d'être membre pour bénéficier de ces services et avoir le droit de vote.

Cotisation membre	140€
Licence adulte FFV (facultative)	48€
Licence jeune FFV (facultative)	23€

MOUILLAGE

avec service navette inclus du 1er juillet au 31 août tous les jours et les week-ends en juin (à partir du 3) et septembre (jusqu'au 17)

Bateaux Poids Chaîne juillet * août *

		Saison	hors saison*
diamètre (1)	(1)	(1)	
-4T5	14	450 €	520 €
+1T6	12	345 €	380 €
-1T6	10	290 €	310 €
-500 kg	8	225 €	260 €
			360 €

(*) Suivant disponibilité
(1) comprend le mouillage hors saison

EMPLACEMENT PARKING DERIVEUR CATAMARAN

(service tracteur inclus)

Dériveur: 130 € (90€ si hivernage hangar club) catamaran: 175 €

Transport d'un dériveur dans Saint Lunaire : 40 €

Transport d'un bateau de 6 mètres maximum et 1 tonne maxi dans St Lunaire ou pour hivernage au hangar du YCSL: 90 €

Matage ou démâtage Voilier: selon le temps passé

échouage ou mise au mouillage : 25 €

Location d'emplacement au centre d'hivernage :

	forfait annuel int.couvert	forfait annuel ext.couvert	forfait annuel ext.cloture
- Bateau de plus de 6 m :	598 €	412 €	310 €
- Bateau de moins de 6 m :	395 €	309 €	230 €

- Dériveur sans remorque :	185 €	24 €/mois	17 €/mois
- Dériveur avec remorque :	261 €	28 €/mois	21 €/mois
- Catamaran sans remorque :	50 €/mois	38 €/mois	28 €/mois
- Catamaran avec remorque :	71 €/mois	47€/mois	36 €/mois
- Catamaran démonté :	31 €/mois	27€/mois	19€/mois

TRAVAUX (prix TTC)

Main d'œuvre : de l'heure: 45 €
(comprenant démontage embase)

Forfait (hivernage et deshivernage) hors-bord: 2 à 6 cv: 60 €

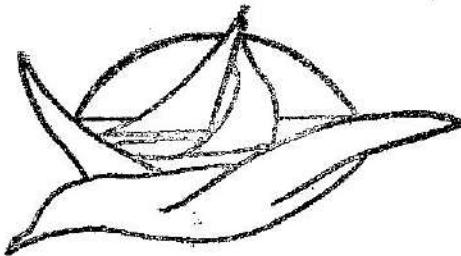
Nettoyage karcher :51 €

Supplément lavage : horaire main d'œuvre
Mise sous bâche étanche : 18 € le mètre
(fourniture + main d'œuvre comprise)

Pour les dériveurs et les catamarans le transport est inclus dans le prix

Assurance : les propriétaires devront conservés leur assurance pour leur bateau durant la période où ils sont hivernés au yacht club

TELETHON



7 Décembre 2007 :

L'A.P.P.S.L. a encore assurée du côté des « moules-frites »

Saint-Lunaire

Les associations en piste pour le Téléthon



La première réunion avec les associations a permis de dégager les grandes lignes du Téléthon.

Rosine Épivent, adjointe au maire chargée des animations, a reçu les associations locales, mardi soir, à la salle Aimé-Le Foll, pour préparer la journée du Téléthon 2007, samedi 7 décembre.

Déjà, quelques grandes idées ont été lancées. Elles seront confirmées lors d'une prochaine réunion, fixée mardi 15 novembre à 20 h 30. Après un tour de table auprès des responsables présents, dont certains au titre de deux associations, la salle omnisports a de nouveau été choisie comme site principal de cette manifestation bisannuelle à Saint-Lunaire.

Jeux de ping-pong, de speed-minton, randonnées à pied et à vélo,

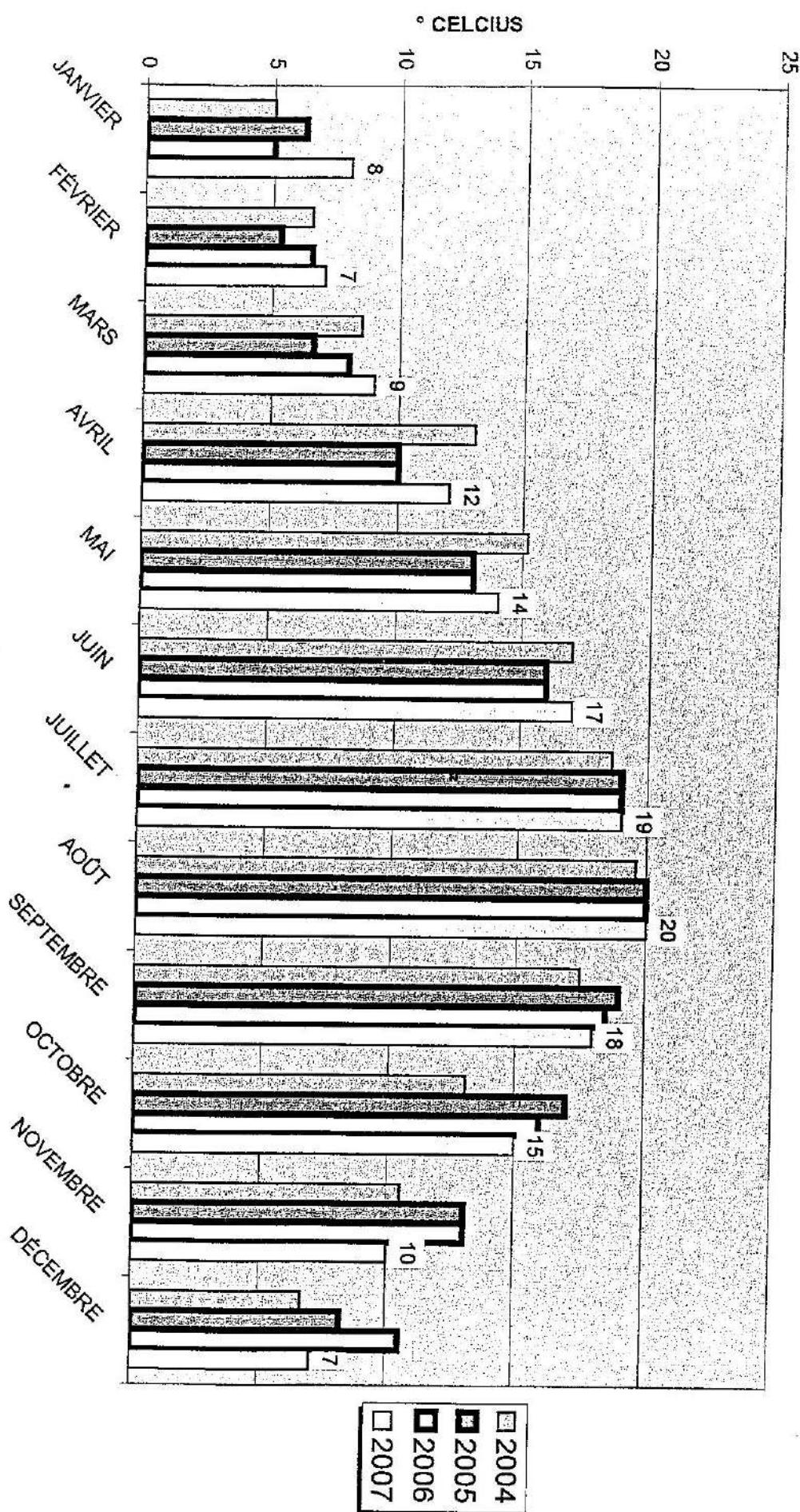
jeux de sociétés seront au programme. La journée s'achèvera par un repas moules frites, au cours duquel sera effectué le tirage d'une tombola. « Pour l'instant, nous voyons les grandes lignes du Téléthon, mais nous accueillons toutes les bonnes idées, toutes les propositions », a indiqué Rosine Épivent.

La seconde réunion sera davantage tournée vers les détails de l'opération, notamment la validation

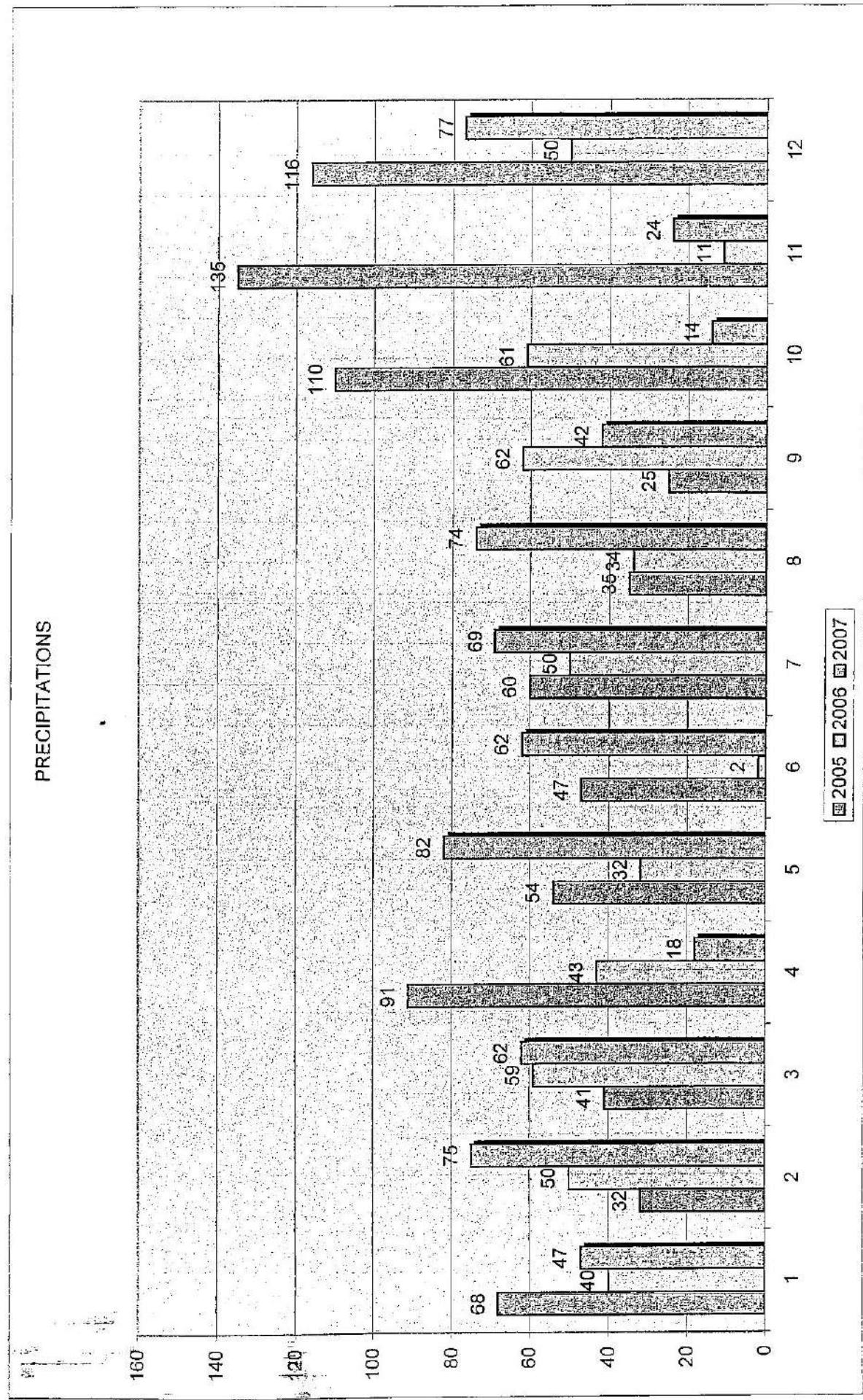
d'un planning de la journée. Outre les associations et le service animation de la ville, les écoles et aussi les commerçants volontaires aideront à la réussite du Téléthon lunairien.



Température eau de mer
TP moyenne prise à la grande plage de St Lunaire



PRECIPITATIONS

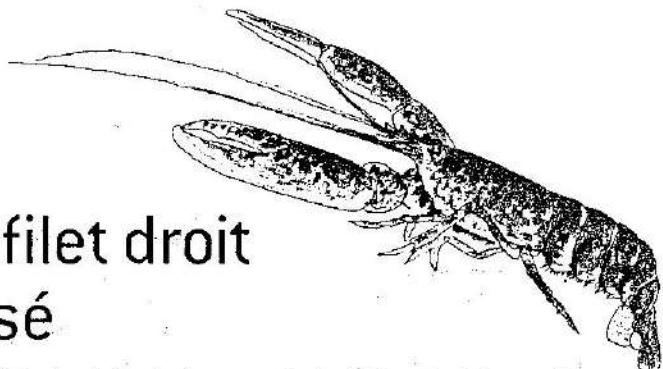
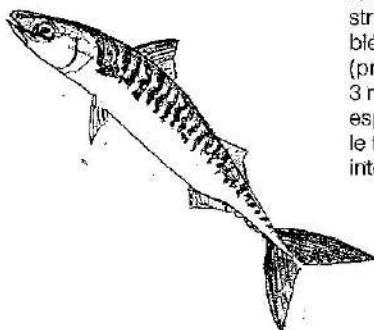


OUI au RESPECT des TAILLES et au REPOS BIOLOGIQUE

NON au PERMIS PECHE de LOISIR en MER

Les plaisanciers prêts aux limitations de capture

Dans le cadre des suites du Grenelle de l'Environnement, les leaders des plaisanciers, Louis Morvan et Jean Kiffer, ont été entendus mercredi. Ils refusent un permis de pêche récréative, mais ils préconisent le respect strict des tailles, le repos biologique des espèces menacées ou très ciblées (bar, thon, dorade, lieu), le marquage des poissons selon l'origine (pro ou de loisir), la lutte contre le braconnage dont le chalutage dans les 3 milles. Et, si nécessaire, des limitations journalières de captures pour les espèces en danger (éventuellement aussi des interdictions limitées dans le temps pour les amateurs comme les pros), et la limitation des pêches intensives (pélagiques, grands fonds, etc.).



pêche plaisir Le filet droit est enfin autorisé

« Cette mesure, on l'attendait depuis des années », indique Jean Kiffer, président de la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France. Le décret relatif à la pêche de loisir, paru le 8 septembre au *Journal officiel*, le satisfait dans son ensemble.

Surtout son article 2, qui stipule que, au lieu « d'un filet trémail », les plaisanciers peuvent se munir « d'un filet maillant calé ou d'un filet trémail ». Ainsi, le décret met fin à une aberration : interdire aux plaisanciers le filet *a priori* le plus sélectif. Le même article stipule aussi que sont autorisées « des lignes grées, sous condition que l'ensemble des lignes utilisées en action de pêche soit équipé au maximum de douze hameçons, unurre équivalent à un hameçon ».

Dans l'article suivant, les vire-lignes ou moulinets électriques sont limités à trois engins par navire, « d'une puissance maximale de 800 watts chacun ». Un peu plus restrictif, cet article ne devrait pas gêner beaucoup de plaisanciers, à part dans certaines zones sans plateau conti-

nental, où les fonds tombent rapidement.

L'article 4 de ce décret demandera, par contre, d'être rapidement complété. En supprimant les annexes I et II du décret du 11 juillet 1990, il supprime les

actuelles tailles autorisées au débarquement. Pour un certain nombre d'espèces, qui n'ont pas de taille communautaire, cela introduit un vide, que le décret promet de combler rapidement par un arrêté.



Depuis le 8 septembre et la parution d'un décret relatif à la pêche de loisir, l'utilisation du filet maillant calé est autorisée.



**POUR QUE
L'EAU SALÉE N'AIT
JAMAIS LE GOÛT
DES LARMES...**



31, cité d'Antin - 75009 PARIS
www.snsm.org 0890 71 10 64 [0,15 € TTC/min]

02 99 46 11 76
 06 82 45 68 85

www.ville-dinard.fr/snsm/



Les Sauveteurs en Mer



STATION DE DINARD
 SNSM : 11, rue Clos des Perrières
 35800 DINARD

Nouvelles de la société

DINARD : Tenue d'un stand

Le dimanche 5 août sur le site de la Pointe du Décollé à Saint-Lunaire, à la demande de M. Christian Collet, président de l'Association des pêcheurs plaisanciers de Saint-Lunaire, l'APPSL, la station a tenu un stand à l'occasion du traditionnel concours de pêche en mer. À l'issue de la pesée du poisson et de la remise des prix en présence de M. Michel Penhouet, maire de Saint-Lunaire, les membres de la station ont percuté des feux à mains, des fumigènes et un radeau de survie. Un public très nombreux soucieux de sécurité a suivi attentivement ces démonstrations éducatives.



Quelques périodes de pêche à connaître

(attention: ces dates sont données à titre d'exemple et sont approximatives; renseignez-vous auprès des Affaires Maritimes pour connaître les dates exactes...)

Espèces (ou engins de pêche)	Gisements (ou zone)	Période interdite
Coquilles St-Jacques	Saint-Malo	Mai à novembre
Coquilles St-Jacques	La Rance (35)	Mai à septembre
Ormeaux		juillet, août, sept.
Coques	La Rance (35)	Avril à septembre
Palourdes	La Rance (35)	Avril à septembre
Araignées		1 ^{er} septembre / 15 octobre
Poissons plats (sotés, turbots, plies)	Eauie du Mt St- Michel	1 ^{er} avril au 1 ^{er} juillet (en plougeé)
Ligne de fond		1 ^{er} juin au 30 septembre
Fillet fixe (sousmis à autorisation)	Saint Coulomb, Cancal	15 juin au 30 septembre
Fillet fixe (sousmis à autorisation)	À l'ouest de Saint Coulomb	toujours

ministère
des Transports
et de l'Équipement
du Tourisme
et de la Mer



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



direction
départementale
des Affaires
maritimes
d'Ille-et-Vilaine

PÊCHE DE LOISIR

La réglementation définit la pêche de loisir comme étant une pêche dont le produit est exclusivement destiné à la consommation du pêcheur et de sa famille. Le produit de cette pêche ne peut donc être vendu ni acheté en connaissance de cause.

Voici les 4 points à connaître avant de vous adonner à cette activité :

- Vérifiez que le classement sanitaire de la zone autorise la pêche des coquillages.
- Respectez les périodes, tailles et quotas de pêche.
- Ne pénétrez pas à l'intérieur des concessions de cultures marines, la circulation entre les concessions est toutefois permise.
- Veillez à détenir les éventuelles autorisations nécessaires pour l'utilisation de certains engins de pêche.

Respectez la faune et la flore : ne prélevez pas plus qu'il ne vous est nécessaire, veillez à toujours remettre en place une roche soulevée afin de préserver tous les organismes qui vivent dessus et en dessous !

PECHE EN BAIEAU

Les plaisanciers peuvent pratiquer l'activité de pêche maritime à titre exclusivement récréatif, c'est à dire que sont interdits la vente du produit pêché ainsi que l'achat des produits issus de cette pêche qui doivent être réservés à la consommation exclusive du pêcheur et de sa famille. Toute infraction à ces interdictions est susceptible d'entraîner des condamnations pénales pouvant aller jusqu'à 22500 euros.

Engins autorisés

Les seuls engins autorisés sont les suivants :

- des lignes gréées pour l'ensemble d'un maximum de 12 hameçons ;
- deux palangres munies chacune de 30 hameçons au maximum ;
- 2 casiers ;
- 1 foëne ;
- 1 épuisette ou "salabre" ;

Toutefois est autorisé l'usage :

* en Méditerranée, d'un grapette à dents ;

* en mer du Nord, Manche et Atlantique d'un filet trémail d'une longueur maximale de cinquante mètres, d'une hauteur maximale de deux mètres en pêche, sauf dans la partie des eaux salées des estuaires et des embouchures des fleuves et rivières affluant à la mer,

* dans les régions de Bretagne, Pays de Loire et Aquitaine, d'un carelet par navire et de trois balances par personne embarquée.

QUOTAS (Ile-et-Vilaine)

Huîtres creuses :

Huîtres plates :

Coques :

Palourdes :

Praires :

Moules :

Bulots :

5 douzaines
5 douzaines

3 kilogrammes

3 kilogrammes

3 kilogrammes

3 kilogrammes

3 kilogrammes

Ormeaux :

20 pièces

Coquilles Saint-Jacques (en plongée) : 30 pièces

Araignées (en plongée) : 6 pièces